

Point de situation Covid-19 – HONGIE – 25 mars 2020

Informations SER/CA de zone

Agriculture : Transport d'animaux

Les autorités hongroises ont levé l'interdiction temporaire sur leur territoire de déchargement d'animaux vivants et imposent jusqu'à nouvel ordre les mesures suivantes:

- *Les animaux vivants peuvent être déchargés pour un repos de 24 heures aux postes de contrôle désignés à condition d'en notifier en anglais, au plus tard au moment du départ, d'une part les points de contact transport hongrois : pallosl@nebih.gov.hu et aai@nebih.gov.hu , et d'autre part la police hongroise à l'adresse torzs@orfk.police.hu, en indiquant où et quand les arrêts sont souhaités*
- *Une copie imprimée de la demande doit accompagner le conducteur*
- *Si le chauffeur s'arrête, il sera automatiquement du fait de la réglementation COVID tenu de ne pas quitter le poste de contrôle désigné pendant la période de repos de 24 heures. Pour repartir, il aura besoin d'une autorisation écrite de la police, qui doit également être demandée à torzs@orfk.police.hu, en indiquant en majuscules la mention "TRANSPORT DE TRANSIT ANIMAL VIVANT "*